

Délibération 2021 / 10-01

L'an deux mil vingt et un, le mardi douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Anthony BUYS, Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Jean-François CHAMPEAU. Cédric LECOMTE, Arnaud PICOUT

Etaient absents : M. Jacques FAURE (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), Mr Didier LASSECHERE (Procuration à Mme Claudine DAURY).

Secrétaire de séance : Mr Arnaud PICOUT

* * * * *

BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
Virement de crédits

- Vu les inscriptions au budget primitif 2021 du budget principal,
- Considérant les modifications à apporter,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder au virement de crédits suivant au budget principal 2021 :

Investissement (dépenses) :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| - D 2313 Constructions | - 5 000.00 € |
| - D 2138 Autres constructions | + 5 000.00 € |

- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 octobre 2021

Le Maire,

Raymond RABETEAU

